



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

N°	Objet	Date
DS-2026-083	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL ET PRÉSIDENTE	09/07/2026

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.252-8 et L.251-5 et L.254-2,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles R.252-31 et R.254-7,

Vu l'installation du nouveau Conseil d'Administration et l'élection du Président du Centre de Gestion en date du 9 juillet 2026, à la suite des élections en date du 25 juin 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner les nouveaux élus représentants des collectivités au sein du Comité Social Territorial départemental, ainsi que son Président,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition du collège des représentants des collectivités au Comité Social Territorial (CST) départemental est fixée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Patrick HERVÉ Adjoint au Maire de Revel	M. Guy BAUSSART Adjoint au Maire de REAUMONT
Mme Anne CHAUMONT-PUILLET Adjointe au Maire de St-Alban-de-Roche	Mme Delphine PERREAU Maire des Adrets
Mme Sylviane COLUSSI Adjointe au Maire de Chirens	M. Max BARBAGALLO Maire d'Izeaux
Mme Pascale RIGAULT Maire de Veurey-Voroize	Mme Sabine Coste Conseillère municipale de St Pierre d'Entremont
M. Loick FERRUCCI Président du syndicat SIRD	M. Claude RIBET Adjoint au Maire de Laval
M. Philippe REVOL Président du syndicat SICSOC	Mme Céline BOURSIER Présidente de la CC Cœur de Chartreuse

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

416, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

Tél. 04 76 33 20 33 | Fax 04 76 33 20 40 | Email : cdg38@cdg38.fr

www.cdg38.fr

ARTICLE 2 : Monsieur Patrick HERVÉ est désigné pour assurer la fonction de Président du Comité Social Territorial (CST) départemental.

ARTICLE 3 : L'arrêté est consultable sur le site du Centre de Gestion (www.cdg38.fr) ainsi que dans les locaux du Centre de Gestion.

Fait et arrêté au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.

Saint Martin d'Hères, le jeudi 9 juillet 2026

Le Président du Centre de Gestion

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN

